

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

HAUTE - SAVOIE

HABITATS ET... DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le secteur du bâtiment consomme à lui seul 50% des ressources naturelles, 40% de l'énergie, 16% de l'eau et produit plus de 50% des déchets.

Au niveau mondial, l'habitat et le secteur tertiaire génèrent près de 25% des émissions de CO².

Face à ce constat, les politiques nationales et territoriales évoluent et intègrent désormais, dans ce secteur, la notion de développement durable.

Dans le domaine réglementaire

La mise en place de la loi Solidarité et Renouveau Urbain introduit le développement durable dans les documents d'urbanisme SCOT et PLU.



Le point important est l'évolution de la réglementation thermique. La RT 2005 promulguée récemment oblige les constructeurs à améliorer la performance thermique du bâti neuf de 15%.

Sont également visées :

- la prise en compte des énergies renouvelables
- la conception bio-climatique
- la limitation du recours à la climatisation

Dans le domaine de la construction

De nombreux labels ont vu le jour pour aider le choix des acquéreurs et faire progresser les techniques : HQE, HPE, THPE, Habitat et Environnement...



Difficile de s'y repérer tant il sont nombreux et tant les critères retenus peuvent varier.

A l'échelle de l'habitat, chacun peut œuvrer individuellement pour une meilleure prise en compte de l'environnement :

- l'insertion paysagère
- l'économie d'énergie
- l'économie d'eau
- les matériaux sains
- l'habitat économe
 - en foncier
 - en déchet
 - en entretien
 - en déplacement
- les matériaux recyclables
- le chantier propre

Pour rentrer dans cette démarche, un seul moyen : penser simplement et aller à l'essentiel.



La relation avec le territoire

De la bonne observation des atouts et des contraintes du site naîtra un habitat de qualité :

- la pente
- l'ensoleillement
- l'orientation
- l'organisation de la parcelle
- les vents dominants
- les nuisances sonores
- les qualités du sol



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

HAUTE-SAVOIE



CAUE
HAUTESAVOIE

Réduire la consommation d'énergie

L'évolution des techniques de construction a déjà permis des progrès considérables. Dans les années 70, la consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des constructions neuves s'établissait à 300kwh/m²/an. Aujourd'hui la moyenne se situe à 180kwh/m²/an, certains logements parvenant à des performances de 110kwh/m²/an.

Pour y parvenir, plusieurs facteurs sont à combiner :

- organiser l'implantation et le plan intérieur en fonction des apports solaires



- mettre en œuvre une isolation de qualité en supprimant les ponts thermiques
- valoriser les apports passifs par captage et stockage de la chaleur solaire
- soigner la mise en œuvre pour assurer l'étanchéité de la maison
- le renouvellement d'air est important à maîtriser
- le choix du mode de chauffage (recours aux énergies renouvelables)
- choisir des équipements faiblement consommateurs
- maîtriser la consommation d'eau
- ...



L'habitat basse énergie

La Suisse, l'Allemagne, la Scandinavie, l'Autriche mettent en œuvre, depuis de nombreuses années, des concepts particulièrement performants. Ces constructions ont une consommation d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de 40kwh/m²/an (label minergie, suisse). Un seuil de performance se banalise également, appelé habitat passif, autour de 15kwh/m²/an (passivhaus, Allemagne).

Des expérimentations sont faites en France. Leurs généralisations se heurtent aux difficiles mutations professionnelles induites par cette nouvelle approche.

Un habitat sain et confortable

Il s'agit de privilégier des matériaux et des techniques constructives appropriées.

- La qualité environnementale d'un matériau se définit selon son cycle de vie (notion d'énergie grise et transformation des matières premières...), sa provenance et son absence de dangerosité.
- Le confort dépend aussi de la qualité de l'air et de l'hygrothermie.



Au-delà de la gestion par chacun de son projet de logement, la question de l'habitat trouve des réponses dans l'organisation de la ville et de la vie. La multiplication des transports en commun, l'accessibilité des services, la construction de logements collectifs de qualité sont autant de priorités mises en œuvre (difficilement) par les collectivités.

La remise en cause de notre mode de vie "tout voiture" "tout clim" "tout jetable" relève d'une prise de conscience individuelle du caractère limité des ressources de la terre et des capacités de solidarité de tout ses habitants.

Adresse postale

6 rue des Alouettes
BP 339 - 74008 Annecy Cedex

Téléphone

04 50 88 21 10

Télécopie

04 50 57 10 62

E-mail

caue74@caue74.fr

Site Internet

www.caue74.fr

CONTACT

Arnaud DUTHEIL

Directeur

Tél. 04 50 88 21 10

caue74@caue74.fr

Compétences
Haute-Savoie